



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artistes

Question écrite n° 54300

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les vives préoccupations suscitées dans le monde des créateurs, écrivains et artistes paysans par la non-recommandation des subventions précédemment accordées par le ministère à l'association qui fédère leurs réflexions et soutient la diffusion de leurs travaux et de leurs oeuvres. Il lui demande de revenir sur cette décision de rigueur budgétaire produisant une économie dérisoire pour l'État mais pénalisant une activité dont l'existence même se trouve désormais remise en cause.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux difficultés d'ordre financier que rencontre l'association des artistes et écrivains paysans et des effets qu'elles comportent pour l'avenir des activités de cette association du fait de la suppression de la subvention habituellement versée, notamment durant les années de 1999 à 2003. Conscient des difficultés de trésorerie rencontrées par cette association, une subvention d'un montant de 5 000 euros sera versée à cette association au titre de l'année 2005. Par ailleurs, le comité permanent de coordination des inspections du ministère de l'agriculture a été mandaté pour assurer le suivi et l'évaluation des subventions versées aux associations par le ministère.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54300

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 2004, page 10344

**Réponse publiée le :** 22 mars 2005, page 2956